

LA POSTE : LE MALHEUR FRAPPE-T-IL DEUX FOIS ?

Après la Sabena, la Poste ? La peur d'un nouveau bain de sang social a donc gagné les esprits, comme si nous devions refaire le lent et long apprentissage du caractère irremplaçable du service public.

S'il y a des raisons de craindre, il faut également en chercher dans la réplique syndicale aux gaffes de Frans Rombouts. La grève, pour compréhensible qu'elle soit, ne sert généralement pas les intérêts des travailleurs des services publics. Ne fût-ce que parce qu'elle suscite le mécontentement au moment où un travail de conviction s'impose. On se prend à rêver de facteurs et de postiers faisant la tournée en prenant le temps d'expliquer leur ras-le-bol, leur inquiétude, leur analyse de la situation. À leur décharge, il sera tenu compte du fait que leurs nouveaux managers issus du privé n'ont guère privilégié le dialogue. Une attitude difficilement excusable quand on dirige la plus grande entreprise du pays, une entreprise dont les travailleurs constituent la ressource principale.

La grève, dans les services publics, donne à penser. Et pas seulement dans le cadre étroit d'un arbitrage des élégances sociales. Pour les travailleurs livrés par les politiques aux nouveaux managers et à la « loi » du marché, la seule stratégie n'est-elle pas de construire une alliance solide avec ceux qui bénéficient de leurs services ? Au lieu de

quoi, on semble vouloir leur apprendre à s'en passer et faire accroire que la seule spécificité du service public tient au statut de ses agents.

Or, au-delà d'un raisonnement d'efficacité, la Poste a été instituée en service public pour répondre à deux impératifs des sociétés nationales modernes : la continuité du service et l'égalité de traitement entre tous les citoyens. Très simplement dit, le pauvre rural a droit au même service que le riche urbain, et cela au même tarif. Bon sang, mais c'est bien sûr ! Un simple rappel de ces principes élémentaires et fondamentaux suffit à faire prendre la mesure des déclarations du patron de la Poste condamnant quelque quatre-cents de ses bureaux.

Autrefois, ces missions élémentaires de service public, pour autant qu'on puisse les définir exactement, étaient protégées et financées par l'extension du monopole sur une panoplie plus large de services. Une suite de décisions qui remontent à l'Union européenne a fait entrer ces derniers dans le marché concurrentiel, forçant des entreprises publiques (devenues « autonomes ») au grand écart de la comptabilité analytique. Ainsi ce qui relevait de l'intrication indifférenciée s'est mué en une cohabitation culturelle crispée entre administration et concurrence. Rien n'était prêt pour assumer ce choc : les politiques, faute de pouvoir l'assumer financièrement et idéologiquement (sur ce dernier point, les mondes francophone et flamand différent), ont peu à peu abandonné les bataillons d'obligés dont ils se sont longtemps partagé l'influence à la composition de chaque gouvernement.

FRÉMISSEMENTS POLITIQUES

Aussi bien, l'indignation suscitée par Rombouts était attendue ; elle est venue du président du Parti socialiste, toujours très à l'aise quand une crise ou un conflit touche les travailleurs et les pouvoirs locaux. Et puis, sait-on jamais, une bonne campagne sur fond de valeurs sacrées, ça peut rapporter gros... Les bourgmestres n'ont guère tardé à réagir, façon Nimby. S'il faut fermer des bureaux, pas chez nous, les amis. Vous pensez, ça commence à faire lourd à porter, toutes ces décisions qu'il faut assumer : l'installation des décharges, la réforme des polices, les avantages sociaux... et maintenant la fermeture de quatre-cents bureaux de poste !

Toujours au chapitre des réactions politiques, le président du P.R.L. tente la sortie par le haut pour éviter le grand écart de trop entre son « bleu » de travail et son front francophone, plutôt travailliste hors la Grande Fédération : tout cela est affaire de réformes, il faut rendre

les managers privés du public responsables devant les élus. La dissémination du modèle marchand dans le domaine public ne lui donne pas tort, même s'il nous propose discrètement le style américain de contrôle public.

Encore conviendrait-il au préalable de nous donner la capacité de définir les missions des services publics dans le florilège actuel des contrats de gestion. Au-delà, il apparaît bien que l'on ne coupera pas à un réexamen profond de la loi qui fixe le statut des entreprises publiques autonomes et décrit leur fonctionnement. Car les précédents de la S.N.C.B., et ce que l'on découvre à propos de la R.T.B.F. (qui relève d'un statut proche), montrent que le financement public des missions les plus centrales de ces entreprises est mis en danger, hors de tout contrôle, dans des spéculations latérales et douteuses. La mise en cause du modèle actuel par les diverses familles politiques ne dépend pas seulement de leurs options idéologiques, mais bien plus de la présence qu'elles ont pu imposer au sein même des instances dirigeantes de ces « entreprises publiques autonomes », au moment où le fromage a été partagé. Encore vierges au grand jeu du fromage, les verts paraissent susceptibles de gêner... Mais le chemin de l'alternative durable est long et parsemé d'embûches. Et il leur faudra retrouver le souffle et surtout la confiance des États généraux de l'écologie politique.

UN POTENTIEL PEU VALORISÉ

La Poste, service public universel et quotidien, serait l'occasion d'oser un premier et bel exercice de démocratie participative. Et pourquoi pas une ou plusieurs conférences citoyennes sur le sujet ? Une parole libérée et, osons-le mot, populaire vaut bien tous les attermoissements des gestionnaires du dossier. Mais cet exercice ne devrait-il pas concerner d'abord les travailleurs de ces entreprises, plutôt que d'envoyer à la casse du marché du travail des cohortes de jeunes pré-pensionnés dont la charge est reportée sur la collectivité ? Il ne s'agit pas tant d'opposer les effets pervers de la gestion publique à la férocité de la marchandisation que de constater aujourd'hui leur cohabitation au sein même des entreprises publiques. Et d'inverser cette logique, en montrant que si la synthèse dynamique des missions de service public et des activités marchandes est problématique, c'est avant tout parce qu'on ne l'a tentée que par le sommet, avec un personnel dirigeant surpayé et sur lequel on a pratiquement abandonné tout contrôle public.

En attendant, le secteur privé découvre les vertus et les avantages du réseau des bureaux de la Poste : ce bon réseau, très décentralisé, qui fait défaut à certaines banques et compagnies d'assurances.

Maintenant qu'AXA et la Smap paraissent s'intéresser à l'affaire, le groupe Fortis qui semblait gamberger paraît vouloir conclure. La valeur marchande du réseau des bureaux de poste n'a quand même pas échappé à ceux-là mêmes qui sont censés les organiser et les valoriser ? Si la réponse à cette question est positive, alors n'imaginons même pas un débat sur le redéploiement social de l'entreprise publique.

Et pourtant, il y a à faire. Ça et là, dans des États soumis aux mêmes règles européennes que la Belgique, de nouvelles alliances se nouent entre la Poste, les communes, les associations, les entreprises, pour développer des services de proximité. On songe à la distribution de médicaments dans les zones dépourvues d'officines pharmaceutiques. Un autre dossier bien ficelé devrait intéresser les tutelles régionales sur les pouvoirs locaux : l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans les bureaux de poste. Une manière comme une autre pour le service public de digérer l'arrivée de la signature électronique. Un doute m'assaille : notre Premier a-t-il expliqué à son ministre des Participations publiques les mérites de la Nouvelle Économie et de la Société de l'Information ? Un État Social Actif se mérite tous les jours.

Alain Dubois